

TRAJECTOIRE D'UN USAGER EN PROVENANCE D'UN CENTRE HOSPITALIER (CH) OU D'UN MILIEU DE RÉADAPTATION AYANT POUR DESTINATION UN MILIEU DE RÉADAPTATION EN SANTÉ PHYSIQUE, EN DÉFICIENCE PHYSIQUE OU MODÉRÉE (INTÉGRATION OU RÉINTÉGRATION) EN FONCTION DU PALIER D'ALERTE		
Accueil et dépistage d'un usager en fonction du palier d'alerte et selon sa situation	Palier d'alerte orange	Palier d'alerte rouge
Usager positif à la COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil en milieu de réadaptation désigné COVID-19 – durée du séjour selon les critères de rétablissement¹ 	
Usager rétabli de la COVID-19 en CH ou en milieu de réadaptation désigné COVID-19 : ceux où le transfert se fait le jour même ou le lendemain de la levée des mesures d'isolement soit dans un délai de 24 heures et moins ²	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun test de dépistage nécessaire. • Accueil en zone froide du milieu de réadaptation non désigné. • Pas d'isolement préventif. 	
Séjour de 14 jours et plus en CH ou en milieu de réadaptation où il n'y a pas d'éclosion s'assurer de l'application rigoureuse des mesures PCI pendant le transfert Séjour de 14 jours et plus en CH ou en milieu de réadaptation où il a une ou plusieurs éclosions s'assurer de l'application rigoureuse des mesures PCI pendant le transfert Séjour en CH ou en milieu de réadaptation entre 24 heures et moins de 14 jours s'assurer de l'application rigoureuse des mesures PCI pendant le transfert	Faire test de dépistage à tous les usagers avant l'admission ou la réintégration du milieu de réadaptation non désigné. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Test de dépistage négatif : <ul style="list-style-type: none"> • Sans symptôme compatible à la COVID-19 : isolement préventif de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil en zone tiède du milieu de réadaptation non désigné. ○ Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. • Avec symptômes compatibles à la COVID-19 : isolement préventif de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> ○ Procéder à la recherche d'autres virus respiratoires ou autres virus. ○ La durée de l'isolement préventif pourrait être augmentée selon les résultats des investigations supplémentaires. ○ Accueil en zone tiède du milieu de réadaptation non désigné. ○ Évaluation clinique et procéder à un deuxième test de dépistage 48h³ après l'accueil dans le milieu de réadaptation non désigné selon l'évaluation. ○ Attendre les résultats des recherches liés à d'autres virus respiratoires ou autres virus pour lever les mesures d'isolement liées à la COVID-19. ○ Appliquer les mesures usuelles pour éviter la propagation du virus identifié. ○ Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. ➤ Test de dépistage positif : <ul style="list-style-type: none"> • Accueil en milieu de réadaptation désigné COVID-19 – durée du séjour selon les critères de rétablissement 	
Consultation de moins de 24 heures dans un CH ou consultation médicale dans une clinique externe	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun test de dépistage et aucun isolement préventif de 14 jours au retour en milieu de réadaptation non désigné. • Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. 	

¹ Critères pour le rétablissement de la personne : Pour être considéré comme rétabli, il est acceptable d'appliquer le critère de 10 jours après le début de la maladie aiguë ou 21 jours pour les usagers ayant été admis aux soins intensifs et 28 jours pour les usagers sous corticostéroïdes ou immunosupprimés pour lever les mesures d'isolement et ce, pourvu que la personne réponde aux critères cliniques, déjà recommandés pour la levée des mesures d'isolement, soit 48 heures sans fièvre (sans prise d'antipyrétique) et amélioration des symptômes depuis au moins 24 heures (excluant la toux, l'anosmie et l'agueusie résiduelles).

² Dans certaines circonstances, en fonction de l'organisation des services et de la situation épidémiologique, un délai maximum de 48 heures pourrait s'appliquer.

³ Dans certaines circonstances, en fonction de l'organisation des services et de la situation épidémiologique, un deuxième test de dépistage pourrait être réalisé dans un délai de 72 heures.

TRAJECTOIRE D'UN USAGER EN PROVENANCE D'UN CENTRE HOSPITALIER (CH) OU D'UN MILIEU DE RÉADAPTATION AYANT POUR DESTINATION UN MILIEU DE RÉADAPTATION EN SANTÉ PHYSIQUE, EN DÉFICIENCE PHYSIQUE OU MODÉRÉE (INTÉGRATION OU RÉINTÉGRATION) EN FONCTION DU PALIER D'ALERTE		
Accueil et dépistage d'un usager en fonction du palier d'alerte et selon sa situation	Palier d'alerte vert	Palier d'alerte jaune
Usager positif à la COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil en milieu de réadaptation désigné COVID-19 – durée du séjour selon les critères de rétablissement⁴ 	
Usager rétabli de la COVID en CH ou en milieu de réadaptation : ceux où le transfert se fait le jour même ou le lendemain de la levée des mesures d'isolement soit dans un délai de 24 heures et moins ¹	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun test de dépistage nécessaire. • Accueil en zone froide du milieu de réadaptation non désigné. • Pas d'isolement préventif. 	
<p>Séjour de 14 jours et plus en CH ou en milieu de réadaptation où il n'y a pas d'éclosion</p> <p>3 conditions doivent être réunies pour un transfert en zone froide :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Séjour de 14 jours et plus dans un milieu froid 2. Vacciné depuis 28 jours et plus 3. Sans symptômes compatibles à la COVID-19 ou n'a pas été en contact étroit d'un cas confirmé COVID depuis 14 jours. <p>Dès qu'une des conditions n'est pas rencontrée :</p> <p>-Isolement préventif 14 jours ou isolement selon les critères de rétablissement</p>	<p><u>Usager ne présentant aucun symptôme et application rigoureuse des mesures PCI durant transfert : Aucun test de dépistage</u></p> <p>Si l'usager est vacciné depuis 28 jours et plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil en zone froide du milieu de réadaptation non désigné; • Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. <p>Si l'usager n'est pas vacciné ou est vacciné depuis 28 jours et moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se référer aux mesures des paliers d'alerte rouge et orange <p><u>Usager présentant des symptômes compatibles à la COVID-19 : Faire test de dépistage.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Se référer aux mesures des paliers d'alerte rouge et orange 	
Séjour de 14 jours et plus en CH ou en milieu de réadaptation où il a une ou plusieurs éclosions	<p><u>Usager présentant ou non des symptômes compatibles à la COVID-19 : Faire test de dépistage.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Se référer aux mesures des paliers d'alerte rouge et orange 	

⁴ Critères pour le rétablissement de la personne : Pour être considéré comme rétabli, il est acceptable d'appliquer le critère de 10 jours après le début de la maladie aiguë ou 21 jours pour les usagers ayant été admis aux soins intensifs et 28 jours pour les usagers sous corticostéroïdes ou immunosupprimés pour lever les mesures d'isolement et ce, pourvu que la personne réponde aux critères cliniques, déjà recommandés pour la levée des mesures d'isolement, soit 48 heures sans fièvre (sans prise d'antipyrétique) et amélioration des symptômes depuis au moins 24 heures (excluant la toux, l'anosmie et l'agueusie résiduelles). Pour les personnes testées positives à la COVID-19 avec présence de variant, un test de dépistage est requis 48 heures avant la levée de l'isolement.

<p>OU</p> <p>Séjour en CH ou en milieu de réadaptation entre 24 heures et moins de 14 jours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer aux mesures des paliers d'alerte rouge et orange
<p>Consultation de moins de 24 heures dans un CH ou consultation médicale dans une clinique externe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun test de dépistage et aucun isolement préventif de 14 jours au retour en milieu de réadaptation non désigné. • Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours.